

Questions orales

Le vice-premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui comment cette volonté politique va se traduire? Quelle initiative, quelle politique ou quel programme entend-il entreprendre, surtout vu que l'hiver s'en vient?

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le gouvernement actuel n'a certainement pas attendu l'Année internationale des sans-abri pour, justement, mettre un plan d'action de l'avant. En fait, nous l'avons fait depuis 1985; sous le gouvernement précédent, seulement 40 p. 100 des unités qui étaient produites étaient orientées vers les sans-abri, alors que nous avons mis un plan d'action pour «prioriser» ces sans-abri.

Résultat, monsieur le Président: cette année, nous consacrons plus de 1.5 milliard de dollars aux sans-abri.

LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse au vice-premier ministre.

En Australie et en Grande-Bretagne, les gouvernements ont établi leur juridiction par législation pour loger les sans-abri. Les États-Unis se préparent à faire la même chose.

Ici, au Canada, il n'existe ni juridiction fédérale ni juridiction provinciale concernant les sans-abri. Si le gouvernement prend la question au sérieux, le vice-premier ministre peut-il nous assurer aujourd'hui qu'il prendra les mesures nécessaires pour établir les responsabilités gouvernementales à chaque palier de gouvernement, surtout depuis que le gouvernement a abdiqué sa responsabilité la laissant aux provinces? Et si le gouvernement trouve la question assez importante, est-il prêt à légiférer cette protection?

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, les prémisses de la question de ma collègue sont justement déformées. Je pense qu'elle sait très bien que cette semaine aura lieu, encore une fois, une conférence qui réunira plus d'une centaine de délégués à travers le monde pour discuter de cette question. Le Canada a toujours été reconnu comme un leader mondial à cet égard, et nous entendons profiter de cette occasion pour continuer, encore une fois, à nous préoccuper des sans-abri ainsi qu'à créer des opportunités pour faire en sorte que non seulement on construise des abris, mais que, également, on continue de créer des emplois. Et encore une fois, plus de 900 000 emplois ont été créés au Canada depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Et nous continuerons de le faire malgré le fait que certains éléments non élus du parti d'en face continuent de bloquer des initiatives comme le projet de loi C-22 avec lequel nous avons à transiger actuellement.

* * *

[Traduction]

L'ALPHABÉTISATION

LES STATISTIQUES SUR L'ANALPHABÉTISME—LE PROGRAMME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Un relevé au sujet des analphabètes au Canada effectué

par Southam Inc. a donné des résultats consternants et dévastateurs. Environ 24 p. 100 de Canadiens francophones et anglophones de plus de 18 ans sont illettrés.

Plus tôt, cette année, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration recommandait dans son rapport en réponse au rapport de la Commission Forget que les analphabètes qui touchent de l'assurance-chômage devraient être autorisés à poursuivre en même temps des études élémentaires. Le ministre est-il disposé à agir maintenant et à commencer à modifier le programme d'assurance-chômage, afin de donner de l'espoir à ces gens qui vivent dans l'obscurité?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président: deux choses pour mon collègue.

Premièrement, comme critique néo-démocrate du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, j'aurais cru comprendre que mon ami savait que dans toutes les provinces maintenant nous avons signé des ententes dans le cadre du programme d'assistance sociale, selon lesquelles les personnes qui retirent des prestations d'assurance sociale sont à l'intérieur du cadre du programme. En collaboration avec mon collègue du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et toutes les provinces du Canada, nous avons multiplié les mécanismes permettant à ces personnes effectivement d'aller chercher une formation à l'aide de ces programmes pour leur donner la possibilité de sortir de la situation devant laquelle ils se situent.

Deuxièmement, mon collègue, le ministre secrétaire d'État met en place actuellement, en collaboration avec différents intervenants, non seulement des études mais des mécanismes pour permettre de faire face aux problèmes qu'il soulève.

Alors, au lieu de critiquer, à mon avis, il serait préférable que son parti, une fois, donne sa collaboration pour nous permettre de faire face à ce problème lequel, je l'avoue, en est un national.

[Traduction]

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je trouve tout à fait incroyable que le ministre ne soit même pas au courant de sa propre législation en matière de prestations d'assurance-chômage et de programmes d'enseignement primaire. Nous ne parlons pas d'assistés sociaux, mais d'analphabètes qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Ils sont les derniers embauchés et les premiers à être mis à pied. Ils se trouvent pris dans une impasse parce qu'ils n'ont aucune instruction et aucune chance de s'en sortir.

Le ministre est-il disposé à répondre plus particulièrement à cette recommandation unanime du comité qui permettrait à ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage de le faire et de poursuivre des études élémentaires s'ils le souhaitent? C'est une question précise et pas de baratin, s'il vous plaît!